Image not found or type unknown

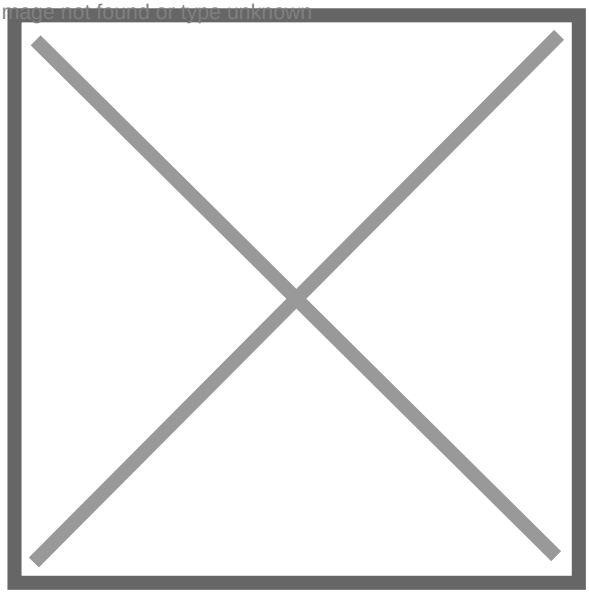

Nouvel emploi durant préavis

Par **anadem**, le **04/08/2009** à **17:57**

Bonjour,

Je viens de faire l'objet d'un licenciement économique. Ma lettre de licenciement "définitive" ma été envoyé le 17/07. Ayant moins de 2 ans d'ancienneté, je n'ai pas pris le CRP, je suis donc en préavis jusqu'au 17/10 (je suis cadre). Mais ce préavis je ne le fais pas, puisque mon employeur m'en a dispensé.
Je perçois cependant toujours mon salaire jusqu'au 17/10.

Voici ma question, est ce que je peux, durant la période de préavis, trouver un autre emploi et cumuler les 2 salaires ?

Merci de vos réponses.

Par **anadem**, le **05/08/2009** à **18:16**

up, up pour ma question

Par **Visiteur**, le **07/08/2009** à **17:49**

bonsoir,

oui vous pouvez travailler pour un autre employeur si vous êtes dispensé d'effectuer votre

préavis...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés